



Paris, le 10 mai 2013

**Direction de la Protection judiciaire  
de la Jeunesse  
Ministère de la Justice et des  
Libertés  
13, place Vendôme  
75042 PARIS Cedex 01**

Monsieur le Directeur,

En fin d'année dernière, la section française de l'Observatoire international des prisons (OIP) alertait le Défenseur des droits sur la situation particulière des mineurs délinquants à Mayotte, et en particulier sur les mineurs incarcérés.

Après un déplacement à Mayotte début 2013, le Défenseur des droits a rendu publique une décision et formulé le 19 avril 2013 douze recommandations dont une concernant « les mineurs en conflit avec la loi ». Le Défenseur suggère ainsi de:

- renforcer les moyens en éducateurs de la PJJ pour la prise en charge en milieu ouvert;
- développer une politique de prévention adaptée en renforçant les équipes d'éducateurs spécialisés;
- clarifier les compétences et l'articulation entre la PJJ et les autres intervenants;
- garantir en toutes circonstances aux mineurs délinquants des conditions d'incarcération conformes aux prescriptions en vigueur dès avant l'achèvement complet des travaux d'extension de la maison d'arrêt de Majicavo.

Je vous saurai gré de bien vouloir me préciser les mesures prises – ou que vous comptez prendre – afin de répondre à ces recommandations.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, mes plus sincères salutations.

**François Bès**  
coordinateur régional Île-de-France/Outre-mer  
Observatoire international des prisons  
7 bis rue Riquet 75019 Paris  
tel: 01 44 52 87 95 ou 06 64 94 47 05  
courriel: francois.bes@oip.org